

Élaboration du règlement local de publicité intercommunal

L'EPT Paris Terres d'Envol est en train d'élaborer sur les huit villes composant le territoire un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) qui a vocation à encadrer la présence de publicité dans l'espace public.

- Une démarche de concertation est mise en place par l'EPT pour recueillir l'avis des habitants du territoire.
- Par [délibération du 3 février 2020](#), Paris Terres d'Envol a prescrit l'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) et lance une concertation publique auprès des habitants et des acteurs locaux de ses 8 villes.
- Ce document permet d'adapter au contexte local les dispositions du Règlement national de publicité (RNP) qui encadre les conditions d'installation des publicités, enseignes et préenseignes affichées en extérieur ([surface, emplacement, caractère lumineux](#)). Il conciliera localement aménagement urbain, protection de l'environnement et cadre de vie. Le but du RLPi est la meilleure intégration des publicités dans le paysage du territoire local, sans pour autant brider la liberté d'expression des commerçants locaux.